

* Redulin BUR

Date de révision: 10.02.2014

8811808701

Version : 6 / CH

: MA-201

Date d'impression: 22.07.14

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Redulin BUR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

Stripping agent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Supplier

CHEMIE AG

Alte Tiefenastr. 4d

CH-3048 Worblaufen

No. de téléphone 031 / 921 44 88

No. Fax 031 / 921 54 79

Adresse email: info@chemieag.ch / www.chemieag.ch

Service émetteur / Hr. P. Gerster / Hr. R. Arnold Tel.: 031 / 921 44 88
téléphone**Fabricant:**

BÜFA Reinigungssysteme

GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108

téléphone

Adresse email: produktsicherheit-rs@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Giftzentrale Göttingen: +49 551 19 240

Schweiz. Toxikologische Informationszentrum 044-251 66 66; 24-Stunden-Notfallnummer 145

2. Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Xi, R7

R31

R36

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Symboles de danger

irritant

* Redulin BUR

Date de révision: 10.02.2014

8811808701

Version : 6 / CH

: MA-201

Date d'impression: 22.07.14

Phrase(s) de risque ***

7 Peut provoquer un incendie.
 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
 36 Irritant pour les yeux.

Phrase(s) S ***

7/8 Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 50.1 Ne pas mélanger avec des acides.
 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient *** Dithionite de sodium

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

3. Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Composants dangereux *******Nitriлотriacétate de trisodium**

No. CAS	5064-31-3	No. EINECS	225-768-6
Numéro d'enregistrement	01-2119519239-36-XXXX		
Concentration	>= 1	<	10 %
Carc.Cat.3, R40			
Xn, R22			
Xi, R36			

Eye Irrit. 2 H319
 Carc. 2 H351
 Acute Tox. 4 H302
 Eye Irrit. 2 H319
 Carc. 2 H351
 Acute Tox. 4 H302

Dithionite de sodium

No. CAS	7775-14-6	No. EINECS	231-890-0
Numéro d'enregistrement	01-2119520510-57-XXXX		
Concentration		>=	50 %
Xn, R22			
R7			
R31			

Acute Tox. 4 H302
 Self-heat. 1 H251
 Acute Tox. 4 H302
 Self-heat. 1 H251

Disulfite de disodium

No. CAS	7681-57-4	No. EINECS	231-673-0
Concentration	>= 1	<	10 %
Xn, R22			
Xi, R41			
R31			

* **Redulin BUR**

Date de révision: 10.02.2014

8811808701

Version : 6 / CH

: MA-201

Date d'impression: 22.07.14

Acute Tox. 4 H302
 Eye Dam. 1 H318
 Acute Tox. 4 H302
 Eye Dam. 1 H318

Carbonate de sodium

No. CAS	497-19-8	No. EINECS	207-838-8
Numéro d'enregistrement	01-2119485498-19-XXXX		
Concentration Xi, R36	>= 1	< 10	%

Eye Irrit. 2	H319	Voie d'exposition	Eye Irrit. 2	H319
--------------	------	-------------------	--------------	------

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Éliminer les résidus d'incendie conformément à la réglementation.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussières. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

* Redulin BUR

Date de révision: 10.02.2014

8811808701

Version : 6 / CH

: MA-201

Date d'impression: 22.07.14

Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classe de stockage 13 Des matières solides non combustibles
d'après TRGS 510

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

Disulfite de disodium

Liste SUVA
Type MAK
Valeur 5 mg/m³

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le : 2013

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P3

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
Matériau approprié nitrile
Temps de pénétration 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection imperméable

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Poudre
Couleur blanc
Odeur caractéristique, piquante
valeur pH
Valeur 9 à 11
Concentration/H₂O 10 %
Point d'éclair
Remarque Non applicable

* Redulin BUR

Date de révision: 10.02.2014

8811808701

Version : 6 / CH

: MA-201

Date d'impression: 22.07.14

12.1. Toxicité**Toxicité pour les poissons**

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour les daphnies

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour les algues

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour les bactéries

Absence de données toxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

No. ONU	1384
Désignation de la marchandise	DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM)
Classe	4.2
Groupe d'emballage	II
Code de restrictions en tunnels	D/E

Transport maritime IMDG/GGVSee

No. ONU	1384
Désignation de la marchandise	SODIUM DITHIONITE (SODIUM HYDROSULPHITE)
Classe	4.2
Groupe d'emballage	II
EmS	F-A, S-J

15. Informations réglementaires

* Redulin BUR

Date de révision: 10.02.2014

8811808701

Version : 6 / CH

: MA-201

Date d'impression: 22.07.14

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Composants (règlement (CE) no 648/2004)**COV**

COV (CH) 0 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

16. Autres informations**phrases R de la rubrique 3**

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 7 Peut provoquer un incendie.

mentions de danger H-de la rubrique 3

- H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.

abréviations

- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.